

## Le ROCLD s'inquiète de la mise en échec de la démocratie du système d'Éducation au Québec.

**Montréal, le 21 décembre 2023** – Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD), en cette fin d'année, fait un bilan et dénonce l'important recul démocratique, la centralisation des pouvoirs ainsi que le sabrage d'un haut lieu de savoirs, le Conseil Supérieur de l'Éducation par l'adoption de la Loi 23.

Adoptée le jeudi 7 décembre dernier, la loi 23 représente un important recul démocratique pour le Québec. Après avoir aboli les élections et les commissions scolaires avec la loi 40 en 2020 et suivant l'abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation en 2014, le gouvernement de la CAQ va plus loin dans ses visées centralisatrices. Grâce à la loi 23, le ministre de l'Éducation jouit maintenant des pouvoirs de nommer et de limoger les directions des centres de services scolaires (CSS) en plus de pouvoir renverser les décisions de ces dernières. Comme dans plusieurs autres secteurs ([Radio-Canada](#), [La Presse](#)), la CAQ liquide les contre-pouvoirs qui se trouvent sur son chemin, ceux-ci pourtant essentiels à la vitalité démocratique de nos institutions.

Ce que les contre-pouvoirs permettent, c'est de se prémunir contre la concentration des pouvoirs dans les mains d'une minorité, contre les risques d'abus et contre les réformes de type « table rase » qui peuvent gravement mettre à mal nos institutions. Ils permettent un certain équilibre dans la répartition des pouvoirs au sein de la société. Les contre-pouvoirs permettent également que les citoyen.ne.s de différents groupes sociaux puissent s'exprimer, détenir un pouvoir d'influence, avoir accès à des instances décisionnelles et être ainsi partie prenante des décisions dans leur milieu.

En plus de la centralisation des pouvoirs, la loi 23 liquide un important rempart de la démocratie en éducation, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Mis sur pied dans la foulée du rapport Parent en 1964, le CSE est un lieu privilégié de réflexion critique qui veille sur l'évolution de l'éducation au Québec et qui joue un rôle de conseil auprès du ministre. C'est une organisation qui agit de manière indépendante du gouvernement, qui réunit les acteurs de la recherche, des experts et les différents acteurs de l'éducation et qui mise sur la recherche et la délibération. Jouissant d'une importante notoriété et d'une reconnaissance à l'international, c'est depuis 59 ans que le CSE « assure à la population un certain droit de regard et un pouvoir d'influence sur les interventions de l'État en matière d'éducation. » (CSE, [site web](#))

Suite à l'adoption de la loi 23, le CSE ne se penchera plus que sur l'enseignement supérieur. Le gouvernement vient ainsi mater un lieu où, au cours des dernières années, une foule d'enjeux comme la ségrégation scolaire et la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes ont pu être documenté, enjeux que le gouvernement actuel souhaite visiblement balayer sous le tapis. En parallèle, la CAQ a annoncé son [intention de mettre fin au financement](#) d'un autre organisme phare du milieu de la recherche au Québec qui agit en collégialité et réunit les différents acteurs du monde de l'éducation, soit le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ). Ce sabrage par la CAQ vient priver le Québec d'importants lieux de savoirs et d'expertises uniques issus de la mise en dialogue des savoirs théoriques de la recherche, des savoirs pratiques des professionnel.le.s de l'éducation et des savoirs expérientiels des citoyen.ne.s.

La neutralisation du CSE et l'abolition du CTREQ servent au gouvernement à mettre en place l'Institut d'excellence en éducation (INEE) qui aura pour mandats de synthétiser les connaissances en éducation, de créer un portrait statistique national, de faciliter l'accès aux données et de conseiller le ministre. D'une part, vu le caractère unilatéral de la réforme ainsi que les jeux politiques qui ont eu cours dans le musèlement du CSE, l'indépendance de l'INEE face au gouvernement inquiète déjà. D'autre part, la place centrale qu'on veut accorder aux approches de recherche qui visent exclusivement les données probantes, au détriment de la grande diversité des approches et des travaux de recherche en éducation inquiète également ([Periscope](#), [JDQ](#)). L'INEE semble en fait s'ériger sur des orientations ministérielles de performance et de rendement scolaire. Nous sommes tout à fait en faveur d'un portrait national de l'éducation et d'un meilleur accès aux données. Toutefois, le portrait et les données ne devraient pas servir à atteindre des cibles de performance, mais plutôt à soutenir les élèves dans leur parcours, à comprendre les causes des réussites et des difficultés, à utiliser les unes comme levier et agir sur les autres de manière préventive.

Le [choix des données et des indicateurs](#) est un enjeu majeur puisqu'il va définir quelle(s) réalité(s) est-ce qu'on rend visible et quelle(s) réalité(s) est-ce que l'on garde invisible. Est-ce que l'INEE va seulement s'intéresser aux résultats scolaires? À l'atteinte de cibles de performance? Ou va-t-il documenter les parcours des jeunes en classes spéciales et/ou dont le parcours est atypique? Les liens entre le niveau de défavorisation et les difficultés scolaires? La santé mentale et le bien-être des jeunes? Les trois vitesses du système d'éducation? Les différentes formes de discrimination vécues ou reproduites à l'école (sexisme, racisme, homophobie et transphobie, basée sur l'origine sociale...)? Certains peuvent bien se targuer de détenir « la grande vérité objective », il est nécessaire de se rappeler que la recherche, d'autant plus en sciences humaines, n'est jamais neutre.

La loi 23 doit aussi être comprise dans le contexte plus large des transformations néolibérales de l'école et du recul de la démocratie en éducation et pour la jeunesse ayant eu cours ces 15 dernières années :

- Contrats de performance signés par le ministère de l'Éducation avec les centres de services scolaire
- Gestion axée sur les résultats pour atteindre les cibles de ces contrats
- Compressions budgétaires
- Contrôle et centralisation des pouvoirs
- Abolition du Conseil permanent de la jeunesse et du Conseil de l'enfance et de la famille en 2010
- Arrêt du financement des forums jeunesse régionaux en 2015.

Les maux actuels du système d'éducation témoignent des conséquences bien connues de cette recette néolibérale avec laquelle la loi 23 est en continuité.

Le ROCLD déplore ce contexte où le gouvernement de la CAQ a adopté coup sur coup de très importantes réformes en éducation et en santé, l'une critiquée par une majorité des grands acteurs du milieu et l'autre sous bâillon. Ce gouvernement affiche une fois de plus le peu de respect qu'il a pour la démocratie québécoise. Il se targue d'ailleurs d'aller de l'avant malgré les « résistances au changement », et ce, au nom de « l'efficacité et la cohérence ». Or, dans une démocratie, les résistances sont fondamentales, c'est précisément ça le rôle des contre-pouvoirs.

## **À propos du ROCLD**

Le ROCLD représente 62 organismes d'action communautaire autonome qui œuvrent en lutte au décrochage (OCLD), répartis dans treize régions du Québec. Plus de 900 employé.es et 2 200 bénévoles offrent un accompagnement et un soutien adaptés aux besoins spécifiques de plus de 8 000 jeunes en difficultés, ainsi qu'un accompagnement à 4 000 parents, et ce, chaque année.